

RESEAUX ID (Internationalisation du droit)

RESEAU FRANCO-BRESILIEN

Responsabilité scientifique :

Mireille Delmas-Marty, Professeur au Collège de France
Francisco Rezek, ancien juge au *Supremo Tribunal Federal* (Brésil) et à la Cour internationale de Justice

Coordination :

Kathia Martin-Chenut, docteur en droit et habilitée à diriger des recherches par l'Université de Paris I, Chercheur au Collège de France

I - Enjeux :

L'internationalisation du droit est liée à la fois à l'universalisme des valeurs, proclamé par la Déclaration universelle des droits de l'homme, et à la globalisation des échanges, favorisée notamment par la création de l'OMC. Entraînant des modifications profondes, non seulement en droit international, mais aussi dans la conception même des systèmes de droit interne, ce phénomène influence de plus en plus les relations internationales.

Cette imbrication du juridique et du politique amène à renforcer la place du droit international et du droit comparé dans les négociations internationales, d'où la proposition du professeur Mireille Delmas-Marty de créer des réseaux de réflexion et de prospective sur l'internationalisation du droit.

II - Objectif général :

L'objectif de ces réseaux est d'établir un **organe de veille, un laboratoire sur le phénomène d'internationalisation du droit.**

Ce phénomène doit être étudié à la fois d'un point de vue théorique (conception moniste, dualiste ou pluraliste des interactions entre le niveau national, le niveau régional et le niveau mondial) et d'un point de vue pratique (contribution à la réforme des institutions existantes et à la mise en place des nouvelles institutions supranationales, comme la Cour pénale internationale).

Pour nourrir une réflexion sur les pratiques d'internationalisation du droit dans le monde, trois pays ont été choisis : le Brésil, les Etats-Unis et la Chine. Ce choix s'inscrit dans le prolongement de recherches communes et de traductions

américaines, brésiliennes et chinoises de nombreux travaux publiés en France. Ce choix se justifie également par la diversité des modèles d'internationalisation illustrés par ces trois pays, confrontée au modèle européen d'internationalisation suivi en France.

Il ne s'agit pas de procéder à des recherches spécialisées, qui sont menées par chaque équipe dans son domaine de compétence mais, à partir des recherches existantes, de conduire une réflexion sur les modèles qui sous-tendent les pratiques d'internationalisation dans divers domaines du droit et de dégager les concepts clés et les conditions de leur mise en œuvre. L'ambition de ces réseaux, dont les sigles peuvent également prendre la signification « Imagination et Droit »¹, est de se donner les moyens d'un nouvel humanisme juridique dans le contexte de la mondialisation.

III - Objectifs du réseau franco-brésilien :

Dans le cadre d'un projet plus large visant à une réflexion sur les pratiques d'internationalisation du droit dans le monde, le réseau franco-brésilien se consacrera à la comparaison des systèmes français (en tant que représentant de l'Europe) et brésilien (en tant que représentant de l'Amérique Latine) d'internationalisation du droit et de leur apport au perfectionnement des institutions internationales (mondiales ou régionales) et nationales.

Cette comparaison trouve son intérêt dans la position de ces deux pays dans le système global et leur insertion dans un processus bien ancré de régionalisation du droit tant en matière économique qu'en matière de droits de l'homme. Il ne faut pas négliger le rôle capital joué par le Brésil (cinquième pays du monde par sa population), en tant que puissance émergente, dans le continent latino-américain. Ce pays aspire à devenir un « leader » dans le continent², capable de contribuer à l'équilibre dans la région. Il compte également, se faire reconnaître en tant que porte-parole des pays pauvres ou émergents et peser dans les affaires mondiales³.

Le réseau ID franco-brésilien permettra de mettre en relation des personnalités de haut niveau ressortissantes de ces deux pays, qui soient des véritables acteurs de l'internationalisation du droit et de ce fait, capables de mener une réflexion sur les interactions normatives dans les espaces nationaux (français et brésilien), régionaux (européen et interaméricain) et mondial (Cour internationale de Justice, Cour pénale

¹ Voir, M. Delmas-Marty, « Réseaux ID : rencontre franco-américaine », *La lettre du Collège de France*, n° 17, juin 2006, p. 20. Voir, également, M. Delmas-Marty, *Les forces imaginantes du droit*, volumes I (« Le relatif et l'universel»), II (Le pluralisme ordonné) et III (La refondation des pouvoirs), Paris : Seuil, 2004, 2006 et 2007 respectivement.

² Voir, à ce propos, l'art. 4, par. unique de la Constitution fédérale de 1988 : « La République fédérative du Brésil recherchera l'intégration économique, politique, sociale et culturelle des peuples d'Amérique latine, visant à la formation d'une communauté latino-américaine des nations ».

³ Sur le site du Ministère français des affaires étrangères il peut être lu que « la France a reconnu le Brésil comme son partenaire privilégié en Amérique du Sud et comme acteur global dans les affaires mondiales (direction du G20, rôle à l'OMC et à l'ONU, action en faveur des financements innovants pour le développement, Unitaïd...) ». Voir http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/bresil_492/index.html

internationale, Haut commissariat des droits de l'homme, Organisation mondiale du commerce).

Ce réseau devrait contribuer à éclairer les *operadores do direito* (opérateurs du droit) sur les difficultés et les bénéfices de la mise en place d'un droit commun pluraliste. Les publications issues des rencontres de travail, ainsi que l'organisation de manifestations ouvertes au public pour la diffusion des résultats des débats du réseau, permettront de renforcer la compréhension des « opérateurs du droit » sur l'interaction des ordres juridiques nationaux et internationaux.

IV – Pilotage et coordination :

Ce réseau est piloté par Mireille Delmas-Marty (professeur au Collège de France) et Francisco Rezek (ancien juge à la Cour internationale de justice et au *Supremo Tribunal Federal*, ancien Ministre des affaires étrangères du Brésil, ancien professeur de l'Université de Brasília, actuellement avocat et professeur à l'UNICEUB).

La coordination du réseau franco-brésilien est assurée par Kathia Martin-Chenut, diplômée de la Faculté de droit de l'Université de São Paulo, docteur en droit et habilitée à diriger des recherches par l'Université de Paris I, chercheur au Collège de France, Chaire « Etudes juridiques comparées et internationalisation du droit ».

V – Contact :

Kathia Martin-Chenut
3, rue d'Ulm
75005 Paris
Tél. : 0144271718
Fax : 0144271185
kathia.martin-chenut@college-de-france.fr